



Près d'un an après la déclaration du président de la République lors de sa visite à Josette Audin, où en est-on ?

Le 14 septembre 2018, au lendemain de la visite d'Emmanuel Macron à Madame Josette Audin, le MRAP publiait un communiqué titré : *Déclaration du Président de la République le 13 septembre 2018 : Une démarche opportune à confirmer.*

La suite des événements depuis lors prouve que l'attente de confirmation contenue dans ce titre était justifiée. Dans le communiqué de l'Élysée publié à cette occasion on lisait : *Le Président de la République souhaite que toutes les archives de l'État qui concernent les disparus de la guerre d'Algérie puissent être librement consultées et qu'une dérogation générale soit instituée en ce sens.* Or, près d'un an plus tard, ce « souhait » présidentiel n'a toujours pas été exécuté.

En revanche, durant cette année, marquée par le décès de Josette Audin le 2 février 2019, la mobilisation citoyenne autour de l'assassinat de Maurice Audin n'a cessé de s'amplifier. Le MRAP continue de s'associer à cette mobilisation qui peut désormais s'appuyer sur la reconnaissance par l'État de ce meurtre comme relevant du système de répression pratiqué par la France et ses forces de l'ordre durant la guerre d'Algérie.

La ville de Paris a inauguré le 12 juin 2019 un cénotaphe à la mémoire de Maurice Audin au cimetière du Père Lachaise. Plusieurs villes ont décidé d'attribuer le nom « Maurice et Josette Audin » à des lieux publics : un quai à Aubervilliers, un parc à Bagnolet, un collège à Vitry-sur-Seine ... Dans d'autres des actions militantes sont entreprises en ce sens (par exemple une pétition à Toulouse).

Le site <http://1000autres.org> (*Alger 1957, des Maurice Audin par milliers*) dont le MRAP avait salué la création par un communiqué du 2 octobre 2018, n'a cessé de recueillir des témoignages.

Et le vendredi 20 septembre 2019 va se tenir à l'Assemblée Nationale une journée d'étude intitulée ***Les disparus de la guerre d'Algérie du fait des forces de l'ordre françaises : vérité et justice ?***.

Organisée par l'Association Maurice Audin et par l'Association Histoire coloniale et postcoloniale, cette journée d'étude a le soutien de la CNCDDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme), du MRAP, de la LDH, de la CIMADE, d'ACAT, d'Amnesty International France, de l'Association des archivistes français et de nombreuses institutions universitaires d'historiens et de juristes.

Elle est annoncée sur le site du MRAP : <https://www.mrap.fr/verite-et-justice-pour-les-autres-maurice-audin.html>. Cette annonce renvoie à un document téléchargeable comprenant une présentation de l'objet de cette journée, son programme et la procédure d'inscription, obligatoire en raison du lieu où elle se tient (l'Assemblée Nationale), et à effectuer dès que possible.

Un vaste mouvement est en marche pour que le souvenir de Maurice Audin et d'autres combattants pour l'indépendance de l'Algérie continue à porter ses fruits. Il associe des militants, des élus, des chercheurs, des citoyens. Le MRAP est résolu à continuer à y prendre toute sa part.

Paris, le 27 août 2019